BILAN DU PROJET		Date: 09/11/2023	
INTITULE DE L'ACTION :			
Le repère(s) café			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	3307/mois	Autofinancement	4599.31
Pour 6 mois	19842		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	0
Boissons et alimentation	318.32		
Décoration	31.09		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	_
Papeterie	29.96	, , , , , , ,	
Fournitures de bureaux	64.16		
Entrée musée louvre lens	90		
Frais de déplacement Musée			
lens et rando (2 voitures) Soit 130 km Aller/retour * 0.606	78.78		
3011 130 KITI Allei/Te1001 0.808	76.76		
Assurance des locaux	233/mois		
Projets brochures et flyers			
		Aide demandée au PIC	854
Taxes (SACEM)			
Divers			
DIVELS			
Personnel bénévole		Bénévolat	841
4 parents (taux horaires smic 2h, 2 fois par mois pendant 6 mois	841		
1 personnel déchargé à cette mission (taux horaire4h, 4 fois par mois)	1301		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	6294.31		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	6294.31	TOTAL	6294.31
IOIAL	02/4.01	IOIAL	02/4.31

## (\*) <u>Les dépenses doivent être justifiées par des devis</u>

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez
- (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
  - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
  - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
  - être couverts par une assurance
  - contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.